



## Litige facture impayée entre 2 commerçants

Par **Sonia66**, le **30/01/2010** à **15:08**

Bonjour,

Je suis entrepreneur et j'ai travaillé en sous-traitance durant plusieurs années avec un autre entrepreneur dans le bâtiment, une relation de confiance était établie entre nous.

Je n'ai jamais établi de devis avec cet entrepreneur, dès que je finissais un chantier je me faisais payer quelques mois après mais au final, ce dernier avait toujours payé ses créances. Du fait, d'un problème de santé assez grave, j'ai dû arrêter mon activité. Cet entrepreneur en a donc "profité" et a "décidé" de ne pas régler le dernier chantier que je lui ai effectué. Malgré mes relances, il n'a réglé qu'une partie de la facture et il lui reste un solde à me payer de 3000€ environs.

Je lui ai donc écrit des courriers en Recommandé avec AR, et sa réponse a été : de lui envoyer le devis signé de ce chantier alors qu'il sait pertinemment qu'on n'avait jamais établi de devis.

En somme, je n'ai pas de devis donc je peux toujours "parler" .

Malgré le fait, que j'ai bien effectué ce chantier et qu'il ne m'a pas réglé, est-ce que j'ai des voies de recours malgré le fait que je n'ai pas établi ni contrat ni devis avec lui ???

Je vous remercie de vos réponses

Par **garito**, le **25/03/2010** à **13:57**

Bonjour,

Vous devez tenter de recueillir le témoignage de personnes vous ayant vu sur les chantiers (le dernier ainsi que d'autres)

Ensuite comme vous avez déjà travaillé ensemble et avez déjà été réglé sans devis préalable, le juge pourra en tenir compte et condamner votre débiteur à vous payer. Il faudra donc apporter la preuve de paiements antérieurs sur d'autres chantiers.

Ce genre de procédure est long et un expert peut être nommé pour évaluer les travaux et les sommes réclamées.

Les sommes en jeu valent la peine tenter au moins le recouvrement amiable puis pourquoi pas une procédure (cout entre 500 et 1200€)

Voici un lien qui pourra vous intéresser <http://www.juridis.org/recouvrements/saisies.php>

Par **Sonia66**, le **25/03/2010** à **20:09**

Je vous remercie Garito de m'avoir répondu.

C'est assez difficile de recueillir des témoignages, les gens n'aiment pas trop faire des attestations sur l'honneur.

Je vais quand même essayer d'intenter quelque chose.

J'avais laisser tomber en pensant que de toute façon je n'aurais jamais gain de cause mais de toute façon par principe, je vais essayer de récupérer ce qu'il me doit.

Merci pour tous vos renseignements.